PROFIL DE POSTE

Psychomotricien-ne

DSIRMT

Centre Hospitalier et Universitaire de Saint Etienne
Direction Générale
CHU de Saint-Etienne
42055 Saint-Etienne Cedex 2



M. Olivier BOSSARD : Directeur Général
M. Michaël BATTESTI : Directeur Général Adjoint
Mme Véronique DEVREUX: DSIRMT, Coordonnatrice générale des soins

PRESENTATION DU SERVICE

La Rééducation participe à la lutte contre les déficiences, les limitations des capacités fonctionnelles et le handicap, consécutifs à une maladie ou à un accident.
Notre service propose ainsi de la rééducation avec de nouveaux apprentissages (moteurs, gestuels, cognitifs) associés parfois à l'usage d'appareillages et d'aides techniques et à une adaptation de l'environnement, afin d'améliorer l'autonomie de la personne en situation de handicap.
L'objectif personnalisé, partagé entre thérapeutes et patient, est de permettre au patient d'acquérir une meilleure participation et inclusion dans la société, selon ses propres attentes.
Le service de rééducation est présent sur les 3 sites du CHU de Saint Etienne : hôpital Nord, hôpital Bellevue, hôpital La Charité

ORGANIGRAMME et EFFECTIF DU SERVICE DE REEDUCATION

- **DSIRMT**
  - ✓ **Coordonnateur général des soins : Mme DEVREUX**
  - ✓ **Cadre supérieure Missions Transversales : Mme MACRON**
  - ✓ **Cadres de santé rééducateurs**

- **Effectifs cibles**

  Le service de rééducation s'articule autour de la pluridisciplinarité/complémentarité des métiers de rééducation suivants :

  - ✓ **Kinésithérapeutes**
  - ✓ **Ergothérapeutes**
  - ✓ **Orthophonistes**
  - ✓ **Educateurs sportifs APAS**
  - ✓ **Psychomotriciens**
  - ✓ **Ostéopathe**
  - ✓ **Orthoprothésiste**

  Il intègre également d'autres professionnels paramédicaux (IDE, Aide-soignant, pédicure-podologue etc.)

  Chaque spécialité médicale et chirurgicale possède des effectifs propres.

CADRE GENERAL DU POSTE

Les psychomotriciens exercent les activités de leur profession conformément aux dispositions de l'article L. 4332-1 du code de la santé publique et accomplissent les actes professionnels mentionnés à l'article R. 4332-1 du même code.

MISSIONS GENERALES et SPECIFIQUES DU POSTE

Les psychomotriciens sont habilités à accomplir, sur prescription médicale et après examen neuropsychologique du patient par le médecin, les actes professionnels suivants:

1. Bilan psychomoteur.

2. Education précoce et stimulation psychomotrice.

3. Rééducation des troubles du développement psychomoteur ou des désordres psychomoteurs suivants au moyen de techniques de relaxation dynamique, d'éducation gestuelle, d'expression corporelle ou plastique et par des activités rythmiques, de jeu, d'équilibration et de coordination :

- retards du développement psychomoteur ;
- troubles de la maturation et de la régulation tonique ;
- troubles du schéma corporel ;
- troubles de la latéralité ;
- troubles de l'organisation spatio-temporelle ;
- dysharmonies psychomotrices ;
- troubles tonico-émotionnels ;
- maladresses motrices et gestuelles, dyspraxies ;
- débilité motrice ;
- inhibition psychomotrice ;
- instabilité psychomotrice ;
- troubles de la graphomotricité, à l'exclusion de la rééducation du langage écrit.

4. Contribution, par des techniques d'approche corporelle, au traitement des déficiences intellectuelles, des troubles caractériels ou de la personnalité, des troubles des régulations émotionnelles et relationnelles et des troubles de la représentation du corps d'origine psychique ou physique.

COMPETENCES et CONNAISSANCES

Libellé activité	Niveau requis
Accueil, encadrement et accompagnement pédagogique de personnes (agents, d'étudiants, stagiaires, etc.)	Maîtrisé
Accueil et prise en charge des personnes (agents, patients, usagers, etc.), dans son domaine	Maîtrisé
Bilan clinique d'un patient, spécifique au domaine (entretien / examen, recueil d'information, travail de synthèse, restitution...)	Maîtrisé
Conseil et éducation thérapeutiques, relatifs à son domaine d'activité	Maîtrisé
Coordination et suivi de la prise en charge de prestations	Maîtrisé
Création du design des supports multimédias et / ou audiovisuels (site web, borne interactive, cédérom...)	Non requis
Réalisation de soins spécifiques à son domaine d'intervention	Maîtrisé
Rédaction de comptes rendus relatifs aux observations / aux interventions, dans son domaine d'activité	Maîtrisé
Surveillance de l'état de santé des personnes (patients, enfants, etc.), dans son domaine d'intervention	Maîtrisé
Veille spécifique à son domaine d'activité	Maîtrisé

Libellé savoir	Niveau requis
Psychomotricité	Connaissances approfondies
Développement psychomoteur de l'enfant et de l'adolescent	Connaissances approfondies
Anatomie, physiologie	Connaissances détaillées
Communication et relation d'aide	Connaissances détaillées
Médicales générales et/ ou scientifiques en fonction du domaine d'activité	Connaissances détaillées
Psychosociologie du handicap	Connaissances détaillées
Éthique et déontologie médicales	Connaissances générales
Qualité	Connaissances générales

SAVOIR FAIRE

- **Choisir et mettre en œuvre les techniques et pratiques adaptées au patient, au regard de son métier / sa spécialité** Maîtrisé
- **Concevoir et conduire un projet de soins, dans son domaine de compétence** Maîtrisé
- **Définir et mettre en œuvre les soins et activités thérapeutiques adaptés au patient, relatifs à son domaine de compétence** Maîtrisé
- **Éduquer, conseiller le patient et son entourage dans le cadre du projet de soins** Maîtrisé
- **Élaborer et formaliser un diagnostic santé de la personne, relatif à son domaine de compétence** Maîtrisé
- **Évaluer les pratiques professionnelles de soins dans son domaine de compétence** Maîtrisé
- **Identifier, analyser, prioriser et synthétiser les informations relevant de son domaine d'activité professionnel** Maîtrisé
- **Transférer un savoir-faire, une pratique professionnelle** Maîtrisé
- **Travailler en équipe / en réseau** Maîtrisé
- **Utiliser des matériels, des outils de diagnostic, de travail ou/et de contrôle spécifiques à son métier** Maîtrisé

SAVOIR ETRE

- **Capacité d'adaptation**
- **Capacité à travailler en équipe**
- **Comportement adapté dans ses relations avec autrui**
- **Rigueur**
- **Maîtrise de soi**

HORAIRES et CYCLE DE TRAVAIL

- **28 jours de congés annuels/quotité**
- **37 h 30 / semaine – 15 RTT/an**
- **Remplacements à assurer lors de tout absentéisme (Congés Annuels - RTT - Formations - Arrêts Maladie, etc.)**

Ce profil de poste peut être sujet à modifications, en fonction de l'évolution des organisations de travail et des activités médicales.

LIENS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELS

Le/la psychomotricien-ne est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur Coordonnateur Général des Soins (Art. 4 Décret du 19 Avril 2002 portant statut de Directeur des Soins de la fonction publique hospitalière) et, par délégation, du Cadre supérieur Missions transversales DSIRMT et du cadre de santé de rééducation.

Liaisons fonctionnelles :

- **Directeur référent de pôle**
- **Cadre supérieur de pôle**
- **Cadres de santé des unités de soins**
- **Personnels paramédicaux**
- **Directions fonctionnelles**
- **Personnels médicaux, responsables des structures Internes et Externes au CHU**

CONDITIONS PARTICULIERES

- **Diplôme : être titulaire du DE de psychomotricien (DEPS), être inscrit sur le portail eRPPS. Pour les candidats européens être ressortissants des Etats membres de la Communauté Européenne ou des autres parties en accord avec l'espace économique européen, titulaires d'un diplôme reconnu équivalent (commission DRJSCS) et avoir obtenu une autorisation d'exercice**

RISQUES LIES AU POSTE (décret n° 2001-1016 du 5 Novembre 2001)

- **Risques liés à la circulation et aux déplacements**

- **Risques liés à la manutention des malades**